

## Compte rendu de la réunion n°6

MAÎTRE D'OUVRAGE : **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE (SIVB)**MARCHE : **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RETABLISSEMENT DE LA CONTINUTE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE  
MOULINIÈRE A VILLERS-SAINT-PAUL (60)**

NOM DU RÉDACTEUR : BURGEAP (ANTHONIN GUILLON)

LIEU DE LA RÉUNION : MONCHY-SAINT-ELOI

DATE DE LA RÉUNION : **05/10/2017**

Nom	Organisme	Mail	Téléphone	Présent
Lou RENAUD	SIVB	<a href="mailto:sivbreche@gmail.com">sivbreche@gmail.com</a>	06 73 79 59 91 03.44.50.37.08	X
Erwan LE CORRE			06 88 86 38 67	X
Maxime MINNEBO			07 87 87 76 20	
Anthonin GUILLON	BURGEAP	<a href="mailto:a.guillon@burgeap.fr">a.guillon@burgeap.fr</a>	01 46 10 25 65 06 77 17 96 27	X
Frédéric GOURDONNAUD (responsable exploitation)	AQUASYLVA	<a href="mailto:frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr">frederic.gourdonnaud@aquasyvla.fr</a>	01 34 10 63 64 06 67 69 74 58	X
Thomas POSTEL (chef de chantier)			<a href="mailto:thomas.postel@aquasyvla.fr">thomas.postel@aquasyvla.fr</a>	06 07 57 53 73

**A – ORDRE DU JOUR**

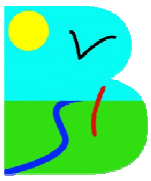
Point sur avancement des travaux.

Planning et suite des travaux.

Visite de site.

Les paragraphes ci-dessous font état des échanges au cours de la réunion.

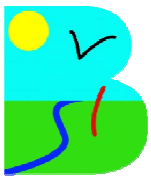
Il a été décidé de ne faire part ici que des échanges impliquant des prudences particulières pour la suite de la mission ou aboutissant à des éléments de validation.



## Compte rendu de la réunion n°6

### B – RESUME DES ECHANGES DURANT LA RÉUNION ET LA VISITE DE SITE:

- B.1 – **Constat d’huissier**: Le procès-verbal du constat d’huissier est fourni au format papier par AQUASYLVA.
- B.2 – **Implantation du tracé** : Le tracé du cours d’eau au droit de l’ancien emplacement du seuil a été délimité par des enrochements. L’implantation de ce tracé a été réalisée par le géomètre à partir du plan de masse du projet et des observations in situ.
- B.3 – **Rive droite** : Les déblais en rive droite sont quasiment finalisés. La pente de la berge doit cependant être adoucie légèrement.
- B.4 – **Recharge granulométrique** : La recharge granulométrique est terminée sur le linéaire en amont du gué. Suite à son passage le vendredi 29 septembre, l’AFB trouve que les enrochements ont augmenté les vitesses d’écoulement au droit de l’escalier d’une propriété amont. D’après l’AFB, cette augmentation pourrait porter atteinte à la continuité écologique. Lors de la visite de site, il est remarqué que des vitesses plus importantes semblent s’établir en aval des aménagements. La survitesse créée au droit de l’escalier ne semble donc pas contraignante. Il est néanmoins demandé à AQUASYLVA de tasser les enrochements pour essayer de limiter ce phénomène d’accélération. Il n’est pas prévu d’autre action à ce stade. En effet, l’accélération semble limitée. Le SIVB envisage de venir mesurer les vitesses avec un micro-moulinet pour s’assurer que les vitesses sont inférieures aux vitesses de sprint maximales des espèces cibles, soit environ 1,5 m/s.
- B.5 – **Propriété amont** : Le talutage de la berge à débiter avec l’apport de terre provenant des terrassements de la rive droite (terre propre de tous déchets). AQUASYLVA est en attente de livraison de matériaux de remblais pour continuer le profilage de la berge. La pente de berge du tronçon taluté semble forte. Il est demandé à AQUASYLVA de la réduire.
- Seul 3 poteaux sur 5 sont réutilisables pour la création de la clôture grillagée. En effet, deux poteaux étaient posés à même le sol et ne disposent pas de la hauteur nécessaire à leur ancrage. AQUASYLVA prévoit la fourniture de 2 poteaux supplémentaire.
- B.6 – **Rive gauche au droit du seuil** : La place disponible permettra de créer des berges douces. Le géotextile sera ancré sous les matériaux d’apport qui constitueront la berge.
- B.7 – **Qualité des terrains** : les riverains en amont du moulin ont fait part de leur inquiétude d’avoir vu sur les déchets mis à jour pendant le chantier. Les déchets seront régalez et recouvert autant que possible par les matériaux présents sur le site. Une partie des déchets pourra également être poussée derrière les arbres afin de les cacher de la vue des propriétés en bordure de cours d’eau. La remise en état des terrains en rive droite étant réalisée d’ici la prochaine réunion. Le SIVB propose de se rendre sur site le mardi 10 septembre afin de la valider.
- B.8 – **Réseaux** : La Communauté de communes du Liancourtois - Vallée Dorée a confirmé au SIVB qu’aucune conduite d’eaux pluviales n’est présente sur le site, contrairement à ce qui est indiqué sur les DICT. Suite à la réunion, la Communauté de communes du Liancourtois - Vallée Dorée a fourni un plan à jour des réseaux d’eaux pluviales.



## Compte rendu de la réunion n°6

- B.9 – **Matelas alluvial** : Le matelas alluvial sera constitué de gravier roulé marin. Ceux-ci seront lavés avant implantation afin de lessiver le sel présent. Ils seront mis en place dans des casiers créés grâce à de la granulométrie plus grossière.
- B.10 – **Qualité de l'eau** : Le SIVB est inquiet car une grande turbidité a été observée en aval des travaux plusieurs fois au cours de la semaine écoulée. Il est demandé à AQUASYLVA de faire attention à ce point pendant les travaux. Cependant, l'entreprise fait remarquer qu'il y a peu de solution à ce problème. En effet, la meilleure solution pour réduire la turbidité serait d'installer des bottes de pailles dans le cours d'eau ce qui paraît peu réalisable au vu des débits en jeu (forte augmentation des niveaux d'eau).
- B.11 – **Amont du pont de la rue Marcel Deneux** : Les travaux prévus en amont du pont ont été implantés sur le site à partir des coupes fournies. Au vu de l'implantation réalisée par le géomètre, il est demandé de modifier le tracé afin de réduire l'emprise des berges dans le lit mineur. De fait, le pied de berges doit accompagner l'écoulement de l'eau visible dans la Brèche.
- B.12 – **Validation de la situation n°1** : La situation n°1 est validé en réunion, notamment le poste 0.4 non réalisé. En effet, aucune mise hors d'eau n'a été effectuée. Cependant, il a été considéré que le paiement de 50 % de ce poste couvre les dépenses non prévues et liées aux imprévus du site (création du passage à gué, mise en sécurité du réseau électrique, déplacement des tuiles de la propriété du moulin). Ce point est validé par le SVB.

### C – SUITE A DONNER

D'ici la prochaine réunion AQUASYLVA prévoit de :

- C.1 – Finaliser les terrassements et aménagements en rive droite.
- C.2 – Remettre en état la rive droite.
- C.3 – Réaliser les terrassements de berges en rive gauche.
- C.4 – Effectuer la recharge granulométrique au droit du seuil.

A ce stade, AQUASYLVA prévoit de finaliser les travaux pour fin octobre, y compris les plantations.

### D- PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

La prochaine réunion prévue à l'étude sera la **réunion n°7**. Cette réunion est prévue le **9 octobre 2017 à 8h30**.

Pour rappel : les réunions de chantier sont fixées tous les jeudis matin à 8h30 sur le site des travaux. Si besoin, les réunions pourront se prolonger en salle.